

professeur Capotorti en 1979 est un excellent résumé de cette expérience, et je pense que nous devrions rechercher un instrument quelconque grâce auquel cette information pourra continuer d'être aisément mise à la disposition des États. Le Centre pour les droits de la personne des Nations Unies à Genève, qui par le biais de son programme des services consultatifs est maintenant mieux en mesure d'aider les États membres, est l'organisme approprié pour ce genre de travail.

Dans certaines de ces situations - et, à l'heure actuelle, dans le cas de Chypre - le Secrétaire général des Nations Unies a offert ses bons offices pour aider les parties à parvenir à une forme d'accommodement ou de réconciliation. Le Canada appuie sans réserve ces efforts, mais les États membres eux-mêmes doivent s'appliquer davantage à chercher des solutions réalistes aux problèmes qui mettent en cause les droits des minorités et à encourager et aider les nations à rechercher des solutions.

Clairement, nous devons nous fixer pour objectif d'aider les nations à régler leurs problèmes plutôt que de nous ingérer dans leurs affaires. Les améliorations durables doivent découler de processus internes d'accommodement dans les différents États, comme suite à des décisions prises sur le plan national. En cherchant à promouvoir cet accommodement dans les États, la communauté internationale doit miser sur la persuasion, par le biais de pressions politiques concertées mobilisées aux Nations Unies et ailleurs.

Sont ici rassemblés aujourd'hui des experts et des praticiens des droits des minorités, un sujet dont l'étude a été négligée par la communauté internationale. Je suis convaincu que les délibérations et les conclusions de cette Conférence contribueront de façon significative à l'élaboration de normes internationales et amèneront des États à prendre action de façon concrète. Elles stimuleront l'examen - de façon opportune - cette question entre les nations. Je compte faire en sorte que le Canada contribue activement et avec compassion à ce travail. Nous profiterons nous-mêmes des ses retombées.

Il arrive parfois à des conférences internationales qu'on félicite le Canada pour ce qu'il n'est pas. Il n'est pas une super puissance pas plus qu'une puissance impériale ou une nation agressive. Il est toutefois un pays qui se préoccupe profondément des droits des minorités. Cette réalité était présente lors